

19 mai 2011 -17:38

Conseil des ministres du 13 mai 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 13 mai 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 13 mai 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

19 mai 2011 -18:44

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2011](#)

Services publics

Télétravail dans les services publics

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui donne la possibilité aux travailleurs de la fonction publique administrative fédérale de télétravailler de manière occasionnelle et non plus seulement régulière. Le projet (*) proposé par la ministre de la Fonction publique Inge Vervotte, doit permettre une plus grande souplesse dans l'organisation du travail. (*) modifiant l'arrêté royal du 22 novembre 2006 relatif au télétravail dans la fonction publique fédérale administrative.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2011 -18:47

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2011](#)

Conducteurs de train

Formation aux conducteurs de train et reconnaissance des centres de formation

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité et aux Transports, le Conseil des ministres a approuvé en première lecture un projet d'arrêté royal relatif à la fourniture de services de formation aux conducteurs de train et à la reconnaissance des centres de formation. Le projet exécute la loi (*) relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et transpose partiellement en droit belge la directive européenne (**) relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté. Tant pour la formation générale que la formation spécifique, le projet fixe notamment : les conditions et modalités de la reconnaissance des centres de formation de conducteurs de train ;
l'organisation, la méthode ainsi que les objectifs de la formation ;
l'organisation, les conditions et le contenu des examens ;
les critères concernant les examinateurs ;
la délivrance de l'attestation.

(*) du 19 décembre 2006.

(**) directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2011 -18:49

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2011](#)

Régie des bâtiments

Relogement de la Maison de Justice de Charleroi

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a chargé la Régie des bâtiments de prendre en location l'immeuble dénommé Magister, situé rue Pater 11 à Charleroi, pour le relogement de la Maison de Justice qui est confrontée à un problème d'espace dans ses anciens locaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2011 -18:52

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2011](#)

Biocarburants

Validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a procédé à la validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants (*). En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'éthanol, l'examen pour les trois producteurs Alco Biofuel, BioWanze et Syral est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2011. En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'EMAG (esters méthyliques d'acides gras), l'examen pour les trois producteurs Oléon, Proviron et Bioro est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2011.

L'examen pour le producteur Néochim, tout d'abord insatisfaisant a été clarifié quant à l'origine 100 % européenne de ses matières premières. Son agrément est dès lors également validé du 1er janvier au 31 décembre 2011. (*) conformément à la loi du 10 juin 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Appartient à Conseil des ministres du 13 mai 2011

Contrefaçon et piraterie de droits de propriété intellectuelle

Règles relatives à la répression de la contrefaçon et de la piraterie de droits de propriété intellectuelle

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les modalités de l'intervention des autorités douanières ainsi que les procédures relatives aux infractions à certains droits de propriété intellectuelle.

Désormais, la douane et l'inspection économique du SPF Economie auront la compétence, dans les petits dossiers de contrefaçon, de proposer des transactions allant de 50 à 550.000 euros, selon la gravité des infractions commises. Aujourd'hui, les parquets sont débordés et les petits dossiers de contrefaçon sont rarement poursuivis et en général classés sans suite. En traitant ceux-ci sur la plan administratif, des moyens sont libérés au niveau de la justice pour poursuivre les gros dossiers tout en sanctionnant effectivement les infractions mineures. Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat, après quoi il sera publié et entrera en vigueur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe